



Compte rendu de la réunion du conseil d'administration

tenue à Paris le 4 mars 2017 à 9 h 30

Étaient présents :

- Béatrice Brenneur, présidente de l'association, avec procuration de
 - Suzanne Handman
 - Stéphane Goldberg
 - Louise Otis
- Dragos Calin
- Bertrand Delcourt
- Mohamed El Ghorfi
- Xiao-Lin Fu-Bourgne
- Christiane Gutierrez
- François Staechelé, avec procuration de
 - Spyridon Antonelos
 - Serge Delannes
 - Anne-Sophie Schumacher
- Michèle Weil
- Christina Zucchi

Le quorum étant réuni, la présidente a ouvert la séance et rappelé l'ordre du jour.

Elle a ensuite donné connaissance au conseil de son rapport d'activité, joint en annexe, rappelant les actions conduites par l'association depuis la dernière réunion du conseil à Nice, et notamment de l'action de formation menée au cours de la croisière qui s'est déroulée en Méditerranée.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Elle a ensuite donné connaissance du compte rendu établi par le trésorier, Serge Delannes, également joint en annexe.

Le conseil a approuvé ses comptes et a donné quitus au trésorier en soulignant la qualité de son travail.

La présidente a proposé au conseil de modifier la composition du bureau de l'association en déchargeant de leurs fonctions Stephan Goldberg et Hassan Alami qui n'ont plus la disponibilité suffisante pour les assumer et en nommant, Mohamed El Ghorfi, vice-président responsable du continent africain.

Le conseil a approuvé cette proposition.

La présidente a ensuite invité le conseil à réfléchir à l'organisation de la prochaine assemblée générale de l'association. Elle a proposé au conseil de décider d'une assemblée générale extraordinaire portant modification des statuts et notamment du nom de l'association.

Après discussion, cette proposition a été approuvée à l'unanimité, notamment la suppression dans le nom de l'association du qualificatif de « judiciaire », trop restrictif, mais il n'a pu être décidé d'un nouveau nom avant d'avoir pu vérifier qu'il n'était pas déjà pris par une autre structure. Ont été évoqués les acronymes de CIM, CIME, CIMED, ICM. Il appartiendra donc au conseil de faire les vérifications nécessaires avant la réunion de la prochaine assemblée générale extraordinaire.

Le conseil a ensuite examiné les projets de l'association pour l'année 2017.

Le premier projet concerne la tenue, en parallèle des VIIes assises internationales de la médiation qui doivent se tenir à La Rochelle les 7 et 8 juillet prochains, d'une session de formation, comme cela a été le cas aux assises précédentes, à Nice. Elle a notamment informé le conseil de ce que l'organisation matérielle de cette formation serait prise en charge par Myriam Bacqué et l'association AROME qu'elle préside, laquelle rétrocédera à la Conférence internationale pour la médiation dans la justice 40 % des bénéfices qui seront réalisés. Le programme de cette formation et des septièmes assises internationales de la médiation est joint au présent compte rendu. Mohamed Elghorfi, médiateur bancaire au Maroc, fait part de son désir de pouvoir intervenir à l'occasion de ce colloque sur le thème « *La médiation, un incontournable pour les entreprises* ».

Le second projet, qui doit se réaliser au mois de mai prochain, consiste en un colloque organisé avec beaucoup de courage et d'efficacité par nos membres brésiliens et notamment Martha Halfeld, en partenariat avec l'université, à Belo Horizonte. Il faut malheureusement déplorer que peu de membres européens ont trouvé la disponibilité pour y participer. Il est encore possible de s'y inscrire à l'adresse suivante : <https://www.seminariointernacionaldemediacao.com/>

Le troisième projet concerne l'organisation d'une nouvelle croisière. En partant du constat que l'un des obstacles les plus significatifs au développement de la médiation est la résistance opposée par une partie du barreau, le conseil se propose d'organiser une croisière, fluviale cette fois, et de la proposer aux avocats et aux magistrats. Elle pourrait avoir lieu sur le Rhin vers Amsterdam, ou sur le Douro au Portugal, ou encore en Méditerranée. Les avocats pourraient ainsi satisfaire à leur obligation de formation continue dans un cadre agréable, avec la possibilité d'en inclure le coût dans leurs frais professionnels. Certains membres du conseil ont cependant émis des doutes sur la possibilité pour ces professionnels de se libérer pendant une semaine entière.

Le quatrième projet concerne la participation de notre association à un colloque sur la médiation interreligieuse et interculturelle en Israël, avec pour titre « Jérusalem est-elle une ville de médiation ? ». Deux des membres du conseil, Béatrice Brenneur et François Staechelé, se sont déjà rendus à Jérusalem pour prendre les premiers contacts avec nos partenaires à l'occasion d'une conférence qu'il devait y avoir lieu. Malheureusement, les graves événements qui se déroulent dans ce pays ont fait avorter la conférence qui avait été prévue à l'occasion de ce déplacement, tout comme celle qui devait avoir lieu fin 2017. Des contacts ont cependant été pris avec certains des organisateurs de ce projet. La date a dû en être repoussée en 2018, à une date non encore arrêtée.

Le conseil a ensuite examiné la proposition de partenariat proposé par l'IMI dans le cadre de la Global Pound Conference, et la participation à une réunion qui doit se tenir à Paris le 26 avril 2017 à partir de

8 h 30. Le thème de cette conférence est « *la résolution des différends en 2050* » avec notamment la participation de JérémY Lack. Notre présidente, Béatrice Brenneur y participera.

Une autre réunion doit se tenir à Florence en Italie, le 9 juin prochain. Le conseil se propose de prendre contact avec Marcello Marinari ou Chiara Giovannuci pour y représenter notre association.

Il est également prévu qu'un représentant de notre association participera à la formation à la médiation dispensée à l'École nationale de la magistrature française.

La présidente rappelle encore qu'un colloque avait été prévu à Strasbourg, au Conseil de l'Europe, sur le thème « *la médiation : un outil de management* ». Ce colloque, ouvert gratuitement à tous les médiateurs, n'a pu se tenir à la date prévue et a été repoussé à une date ultérieure, non encore connue, mais qu'il conviendra de diffuser en temps et en heure.

La présidente rappelle que notre association a désormais une maison d'édition, La Société l'Harmattan, dans laquelle elle a ouvert un compte « CIMJ L'HARMATTAN » ce qui lui permet d'éditer des livres et de les commercialiser à un prix très compétitif.

Le conseil s'est ensuite penché sur le fonctionnement du site Internet de l'association. Des difficultés ont été évoquées concernant le paiement en ligne. Le secrétaire général a indiqué que, selon les apparences, les difficultés surviennent lorsque la date pour le renouvellement des cotisations est expirée sans que la cotisation ait été acquittée. Le mot de passe devient dès lors inopérant. Il convient alors de lui en demander un nouveau. Ceci étant, il serait souhaitable d'insérer dans le site de nouvelles rubriques afin de renseigner plus complètement sur les initiatives et les actions de l'association. Il est suggéré de faire appel à un stagiaire afin de, notamment, mettre en ligne un ensemble de liens pointant vers des sites dédiés à la médiation, classés de manière cohérente, en particulier tous ceux qui sont diffusés dans la veille réalisée par François Staechelé.

Il a été convenu de formaliser une charte de collaboration entre le GEMME et la Conférence internationale pour la médiation dans la justice et de la mettre en ligne sur le site. Un modèle de charte devrait pouvoir être produit par Christiane Gutierrez.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente a remercié les membres présents de leur participation et les a invités, à assister, en qualité d'auditeurs libres, à la réunion du conseil d'administration de l'association Gemme-Europe qui suivait.

Le secrétaire général

François Staechelé

la présidente

Béatrice Brenneur